

Contrat de prestation de services

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

[Nom de la société], [forme juridique] au capital de [montant] €, dont le siège social est situé [adresse], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], représentée par [Nom, Prénom], [qualité], ci-après le « Prestataire »,

ET

[Nom de la société cliente], [forme juridique] au capital de [montant] €, dont le siège social est situé [adresse], immatriculée au RCS de [ville] sous le numéro [SIREN], représentée par [Nom, Prénom], [qualité], ci-après le « Client »,

Ci-après ensemble les « Parties ».

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise pour le Client les prestations suivantes : [description détaillée des prestations] (les « Prestations »). Le détail figure, le cas échéant, en annexe 1, qui fait partie intégrante du contrat.

Article 2 – Durée

Le contrat prend effet le [date] pour une durée de [x mois / indéterminée]. [À son terme, il est renouvelé tacitement par périodes successives de [x] mois, sauf dénonciation par l'une des Parties par écrit au moins [30] jours avant l'échéance.]

Article 3 – Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à exécuter les Prestations avec diligence et professionnalisme, dans le respect des règles de l'art, au titre d'une obligation de moyens. Il informe le Client de toute difficulté susceptible d'affecter leur bonne exécution.

Le Prestataire organise librement son travail et exécute les Prestations en toute indépendance ; le présent contrat n'instaure aucun lien de subordination entre les Parties.

Article 4 – Obligations du Client

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, dans les délais convenus, toutes les informations et tous les documents nécessaires, à désigner un interlocuteur et à régler le prix dans les conditions prévues.

Article 5 – Prix et paiement

En contrepartie des Prestations, le Client verse au Prestataire [un forfait de [montant] € HT / [montant] € HT par mois / [montant] € HT par heure], majoré de la TVA au taux en vigueur.

Les factures sont payables à [30] jours à compter de leur date d'émission par virement. Tout retard entraîne de plein droit l'application de pénalités au taux de la BCE majoré de 10 points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

Article 6 – Confidentialité

Chaque Partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie dont elle a connaissance à l'occasion du contrat, pendant toute sa durée et [2] ans après son terme.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Les livrables réalisés spécifiquement pour le Client lui sont cédés, après complet paiement, pour [l'usage / le territoire / la durée] suivants : [préciser]. Le Prestataire conserve la propriété de ses outils, méthodes et savoir-faire préexistants.

Article 8 – Données personnelles

Si le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client, il agit comme sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD et s'engage notamment à ne traiter les données que sur instruction documentée du Client, à en garantir la sécurité et la confidentialité, et à les supprimer ou les restituer au terme du contrat.

Article 9 – Responsabilité et assurance

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs prouvés et plafonnée au montant HT perçu au titre du contrat au cours des douze derniers mois. [Le Prestataire déclare être assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de [assureur].]

Article 10 – Force majeure

Aucune Partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 11 – Résiliation

Chaque Partie peut résilier le contrat à durée indéterminée moyennant un préavis de [30] jours notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de manquement grave non réparé dans les [15] jours d'une mise en demeure, le contrat peut être résilié de plein droit. Les Prestations exécutées jusqu'à la date de résiliation restent dues.

Article 12 – Non-sollicitation

[Pendant la durée du contrat et [12] mois après son terme, le Client s'interdit de solliciter ou d'embaucher tout collaborateur du Prestataire ayant participé aux Prestations, sauf accord écrit préalable.]

Article 13 – Droit applicable et litiges

Le contrat est soumis au droit français. Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend ; à défaut, compétence est attribuée au Tribunal de commerce de [ville].

Fait à [Ville], le [date], en deux exemplaires originaux.

Pour le Prestataire
[Nom, qualité]

Pour le Client
[Nom, qualité]

Signature :

Signature :